

- Département du Gers -
**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 032-200090694-20240408-2024_13-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

8 AVRIL 2024

Date de la convocation

26 MARS 2024

Objet de la délibération

**Approbation du
Compte Administratif
2023**

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice :	33
Délégués titulaires présents :	16
Délégués suppléants présents :	5
Délégués suppléants avec voix délibérative :	5
Délégués avec pouvoir de vote :	4
POUR :	25
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

ET LE HUIT AVRIL

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

Délégués présents :

CA Grand Auch Cœur de Gascogne : M. VERGÉ Patrick

CC de la Lomagne Gersoise : BLANCQUART Philippe

CC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy

CC du Savès : M. DÉLIEUX André

CC Val de Gers : BALAS Max, BRIET Michel

CC Coteaux Arrats Gimone : GABRIEL Bruno, POMIES Christian

CC de la Gascogne Toulousaine : LAHIRLE-BARIOULET Janine

CC des Deux Rives : BENVENUTO Raymond (pouvoir de M. DUPUY)

CC Terres des Confluences : AVARELLO Georgette

CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : GASQUET Marcel, MEILHAN Yves, DEPRINCE Jean-Luc (pouvoir de M. BELLOC), LATAPIE Gérard

CC Grand Sud T&G : ESTANOVE Philippe (pouvoir de Mme COULON)

CC Hauts Tolosans : LAMARQUE Jacques (pouvoir de M. LASUYE)

Délégués excusés :

M. DUPUY (CC des Deux Rives), Mme COULON et M. BELLOC (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne),

M. DUPOUX (CC Gascogne Toulousaine), M. LASUYE (CC Hauts Tolosans), M. SAMAIN et M. DELLAC (CC Terres des Confluences)

Secrétaire de séance : M. BLANCQUART Philippe

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023

Le Comité syndical réuni sous la présidence de M. MANTOVANI Guy, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. DEPRINCE Jean-Luc, 1^{er} Vice-président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023 telle que résumée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévues :	760 187,03 €
	Réalisées :	346 841,06 €
RECETTES	Prévues :	760 187,03 €
	Réalisées :	742 123,83 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévues :	270 179,80 €
	Réalisées :	24 772,86 €
	Reste-à-réaliser :	0,00 €
RECETTES	Prévues :	270 179,80 €
	Réalisées :	258 894,91 €
	Reste-à-réaliser :	0,00 €
RESULTATS DE CLÔTURE		
Excédent de Fonctionnement		395 282,77 €
Excédent d'Investissement		234 122,05 €
Résultat global		629 404,82 €

2°/ Vote à l'unanimité le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré le 08/04/2024.

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

